

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2023)

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'un avis de motion sera donné par un membre du conseil d'arrondissement, au cours de la prochaine séance ordinaire de ce dernier qui aura lieu **le mardi 1**^{er} **novembre 2022 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie de Verdun, à l'effet qu'il déposera pour adoption au cours d'une séance distincte un projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2023.

Conformément à l'article 144 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), ce projet de règlement a pour objet d'imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement dans le but d'augmenter le niveau des services offerts par l'arrondissement.

Conformément à l'article 53 du Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement (RCA21 210008), une personne peut transmettre par écrit une question au conseil au cours de la période débutant à 12 h le quatrième jour précédant celui de la séance et se terminant à 10 h le jour de la séance. Pour ce faire, elle doit utiliser le formulaire prévu à cette fin sur le site Internet de l'arrondissement et remplir tous les champs obligatoires.

Donné à Montréal, le 24 octobre 2022

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau Secrétaire d'arrondissement